

Province : _____
Arrondissement : _____
COMMUNE : _____
Réf. : _____

DOCUMENT DE SEJOUR

délivré à un étudiant étranger en application de l'article 102 de l'arrêté royal du 8 octobre 1981 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers

Le (la) nommé(e) _____ ,
né(e) à _____ , le _____ ,
de nationalité _____ ,
étudiant à _____ (1)
résidant actuellement à _____ (2)
demeurant à _____ (3)
est autorisé(e) à séjourner dans le Royaume jusqu'au _____ (4)

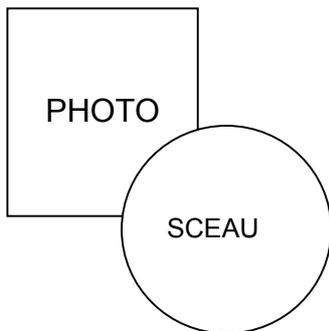
Le présent document ne constitue en aucune façon un titre d'identité ou un titre de nationalité.

Le présent document ne vaut qu'accompagné du document d'identité dont l'intéressé(e) est titulaire(5):

SPECIMEN

Fait à _____ , le _____

Le Bourgmestre ou son délégué,



Signature du titulaire,

- _____
(1) Dénomination et adresse de l'établissement d'enseignement.
(2) Adresse dans le pays limitrophe.
(3) Adresse en Belgique.
(4) Date d'échéance: 31 juillet s'il s'agit de cours du degré inférieur ou secondaire
31 octobre s'il s'agit de cours du degré supérieur.
(5) Nature et caractéristiques du document et, éventuellement, caractéristiques et validité du visa.